

MAIRIE

02260 LA FLAMENGRIE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2020**

Étaient présents : Odile CAPLAIN, Isabelle LEJEUNE, Marie DETERME, Jean-Noël BERTRAND, Pierre ALLONSIUS, Jean FOURDRIGNIER, Delphine SAVAREUX, Jean-Charles COUPEZ, Monique LEQUY, Sandrine HEUCLIN, Jean-Patrice LEJEUNE, Vanessa DELCOURT, Agnès ROUSSEAU, Stéphane CUISSET

Absent excusé : Alain THIEFAINE

Assistait à la séance : Lydie CLEMENT

Secrétaire de Séance : Marie DETERME

Alain Thiéfaine, absent excusé a donné procuration pour l'ensemble des votes de cette réunion à Jean-Charles Coupez.

Délibération concernant l'approbation du P.V. de la réunion du 8 juin 2020

Il n'y a aucune question sur le procès-verbal et il est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant les taux d'imposition

Après présentation et discussion, le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales est reconduit comme l'an passé.

Taxe foncière bâti :	11.01 %
Taxe foncière non bâti :	24.74 %

Le maire précise que suite à la réforme de la taxe d'habitation, les taux sont figés sur les taux 2019.

Adopté à l'unanimité

Délibération concernant l'affectation des résultats 2019.

Le compte administratif 2019 a été approuvé par l'ancien conseil municipal le 24 février 2019. Il présentait un excédent de fonctionnement de 376 141.49 €. Ceux-ci doivent donc être affectés au budget 2020.

Le maire propose d'affecter :

- 330 002.39 € en section de fonctionnement
- 9 727.29 € solde d'exécution négatif reporté en section d'investissement
- 55 866.39 € en section d'investissement

Adopté à l'unanimité

Délibération sur la durée des amortissements

Le maire explique que jusqu'à présent, l'ancien conseil n'avait pas l'habitude d'amortir les achats de la section d'investissement, sauf ceux qui sont obligatoires. Compte-tenu du montant des amortissements actuel (3 389. €) il lui semble nécessaire d'abonder ce compte afin de renflouer la section d'investissement pour des achats futurs qui ne pourraient peut-être ne plus être réalisés grâce à l'excédent de fonctionnement. Il propose donc d'amortir la chaudière achetée l'an passé. Cet amortissement pourrait être réalisé sur 5 ans et pourrait augmenter les amortissements de plus de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur la création d'un poste de rédacteur

Le maire propose de créer un poste de rédacteur territorial sur lequel, la secrétaire en poste, actuellement adjoint administratif, pourrait être nommée. En effet, cette dernière a été reçue au concours de rédacteur en janvier 2020. Il semble donc normal de lui donner l'opportunité de bénéficier de cette nomination. Le poste sera donc, comme le prévoit les textes, publié par le centre de gestion. D'autre part, le poste sera inscrit au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2020.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur la création d'un poste de saisonnier

Afin de renforcer l'équipe technique et comme tous les ans, pendant la période de vacances, il est prévu d'embaucher un ouvrier pendant les mois de juillet et août.

Pierre Allonsius a rencontré 2 jeunes de la commune qui ont fait acte de candidature spontanée. Un pour juillet et l'autre pour août 2020.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur le B.P. 2020

Le B.P. a été envoyé à tous les membres du conseil. Madame Determe a fait un B.P. présenté de façon différente au document officiel de la commune afin de permettre à tous les membres du C.M. de faire la comparaison entre le BP et le CA 2019. Cependant toutes les lignes sont identiques.

Monsieur le Maire présente la section d'investissement. Certains travaux prévus ont déjà été réalisés

La section de fonctionnement est présentée par Marie Determe ligne par ligne. Les explications sont notées sur le document « non officiel »

La commission des finances a été réunie le 18 juin et a donné son accord sur la présentation du budget, et Madame la perceptrice du Nouvion consulté le 26 juin a également donné un avis positif sur la présentation de ce document et sur la durée des amortissements.

Il n'y a plus de question sur le BP 2020 et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération sur le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Le maire explique que suite aux élections du nouveau conseil municipal, nous devons procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts.

Le conseil doit désigner 12 titulaires et 12 suppléants parmi les contribuables de la commune et ce sera la direction des services fiscaux qui désignera 6 titulaires et 6 suppléants. Il souhaite qu'il y ait des membres du conseil municipal dans cette commission.

- Jean Patrice Lejeune est candidat

Le maire va consulter les anciens membres de la commission pour connaître leurs intentions.

Délibération sur la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication électronique

Le maire rappelle que c'est une redevance due par les opérateurs de communication électronique, dont Orange. Le montant de cette redevance est fixé par l'article R.20.52 du code des postes et des communications électroniques.

Il n'y a pas de commentaire et la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

Cette redevance n'a pas été actualisée depuis le décret du 2 avril 1958.

Le montant de cette redevance est fixé au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres arrêté au 31 décembre de l'année précédente, elle est revalorisée automatiquement chaque année et s'élève pour l'année 2020 à 359.58 € qui seront payés par l'USEDA.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Mission Locale

La commune a été sollicitée pour payer une cotisation annuelle à la mission locale qui est le relais des politiques d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans en Thiérache. Elle sert à les accompagner dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Cette proposition d'adhésion est acceptée par tous les conseillers.

Demande d'apprentissage

Une jeune personne a sollicité le maire pour faire un apprentissage afin de passer un BTS A DATR (développement et animation des territoires ruraux). Après concertation, il apparaît que le coût semble beaucoup trop élevé pour les finances de la commune. Le maire se voit donc dans l'obligation de refuser malheureusement cette jeune et l'ensemble du conseil en est d'accord.

Distribution du magazine de la commune

Le maire rappelle que ce sont les conseillers qui distribuent le magazine. Mais comme la plupart des conseillers sont nouveaux, ils l'ignoraient mais tout a été distribué. Le seul problème : boîte aux lettres personnelle ou boîte collective. Normalement tout le courrier doit être déposé dans les boîtes collectives, mais nombre d'habitants ont leur propre boîte. Le maire va prendre contact avec la poste pour connaître « les boîtes officielles ».

PPMS

Le maire a été averti par la Directrice de l'école, que le PPMS n'était pas respecté à l'école de la Flamengrie. En effet, depuis 2015, les enfants de l'école ne doivent pas être vus de la rue. 3 classes donnent sur la rue A. Lefebvre et la rue du Presbytère. Il y a des stores extérieurs mais qui peuvent être arrachés, levés..

Le maire a rencontré des spécialistes qui vont présenter un devis pour un flochage qui sera collé sur les vitres des salles de classe concernées et sur la porte du Hall. Cela n'enlèvera rien à la luminosité de la classe. Cette opération sera réalisée avant la rentrée de septembre.

La parole est donnée à Stéphane Cuisset pour nous présenter la charte de fonctionnement des commissions extra-municipales.

Lors du précédent conseil, il a été décidé de créer des commissions extra-municipales qui regrouperaient des membres du CM et des habitants de la commune.

Ces commissions seraient de l'ordre de 4 et permanentes

- Affaires sociales
- Nature, environnement, agriculture...
- Jeunesse
- Hameaux

D'autres commissions pourraient être temporaires selon les sujets à débattre

Il pourrait y avoir entre 6 et 10 personnes par commission. Les commissions seront présidées par un élu. Lors du prochain bulletin municipal, il sera fait appel aux candidats parmi la population.

Sont tout de suite d'accord pour prendre la présidence de :

- Nature, environnement... Agnès ROUSSEAUX
- Jeunesse Jean-Charles COUPEZ
- Affaires sociales Odile CAPLAIN
- Hameaux Jean Noël BERTRAND

Le rôle de ces commissions sera de proposer des sujets d'information et de discussion, d'élaborer des projets soumis au conseil municipal, d'émettre des avis sur des sujets ou questions qui leur seront proposés par la municipalité dans des domaines concernant la vie de la commune.

Pierre Allonsius : considère que l'écologie prend de plus en plus d'importance en Thiérache

Agnès Rousseaux : il faut prendre exemple sur la commune de Lerzy – interdiction formelle d'arracher les haies..

Pour la commission nature, environnement 2 personnes peuvent déjà être contactées : Eric Potentier et Hubert Dupont.

La parole est donnée à Pierre Allonsius pour un point sur les travaux.

Il est très content des ouvriers de la commune et **ne veut plus entendre « qu'ils ne font rien ».**

Le Hameau d'Haudroy a été complètement nettoyé, les haies des 3 cimetières taillées, les nids de poule (ils étaient nombreux) rebouchés, les bordures de trottoir nettoyées.

Il y a encore beaucoup de travail mais ce sera fait.

Vanessa Delcourt : demande si l'on peut mettre des miroirs aux carrefours dangereux.

La question va être étudiée

Taillage des haies : un courrier va être adressé aux propriétaires qui ne taillent pas les haies en bordure de route. Ce courrier sera envoyé après le 14 juillet afin de respecter la loi concernant la nidification.

Un arrêté municipal a prévu une amende de 1 500 € aux récalcitrants.

Sandrine Heuclin : depuis le confinement beaucoup de personnes font du feu. Si pendant cette période très compliquée, la déchetterie était fermée, ce n'est plus le cas aujourd'hui mais les habitants continuent à brûler les tailles de haies etc. etc.

Le maire et Pierre Allonsius vont se renseigner pour connaître les démarches à effectuer pour arrêter ces actes de « pyromane ».

Odile Caplain : voudrait savoir si le maire est au courant des problèmes de voisinage aux « tilleuls » . Le maire a été prévenu et il a contacté la gendarmerie de Sains Richaumont.

Après différents contacts, il apparaît que c'est à l'OPAL d'intervenir. Le directeur de cet organisme a été recontacté ce jour par Marie Determe pour l'invasion de rats qui n'a toujours pas été réglé et pour ce problème. Il fait normalement le nécessaire rapidement.

D'autre part, la gendarmerie a de nouveau été contacté. Le maire ne laisse pas tomber l'affaire.

Divers :

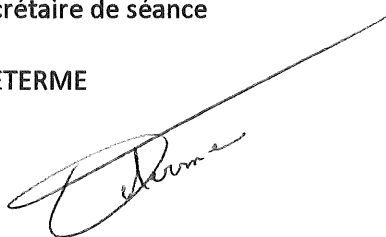
Le maire va contacter toutes les entreprises de la commune.

Il n'y a plus de question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 h.

Fait à La Flamengrie, le 1^{er} juillet 2020

La secrétaire de séance

M. DETERME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Determe', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.